



## Agent à la maintenance

**Nature du poste : Personnel de soutien**

**Supérieur immédiat : Responsable du bâtiment**

### SOMMAIRE DE L'EMPLOI

Sous l'autorité du responsable du bâtiment, l'agent à la maintenance est responsable de l'entretien des bâtiments et des terrains de l'Institut. Il veille à la sécurité et à la propreté des lieux.

À ce titre, il voit à assurer la sécurité et le bon fonctionnement de la mécanique de bâtiment : plomberie, chauffage, ventilation et électricité. Il veille à la propreté et à la sécurité des lieux, exécute différents travaux de menuiserie et effectue diverses tâches saisonnières.

INSTITUT SECONDAIRE KERANNA

Révision de la description d'emploi : **Août 2019**

# Agent à la maintenance

---

Nature du poste : Personnel de soutien

## PRINCIPALES TÂCHES

### Au regard de l'entretien des bâtiments et des terrains de l'Institut

1. Effectuer des travaux mineurs ne requérant aucune main-d'œuvre spécialisée en menuiserie, plomberie, électricité, peinture, plomberie et carrelage.
2. Effectuer une surveillance quotidienne des systèmes de ventilation et de chauffage.
3. Assurer la sécurité et le bon fonctionnement de la mécanique de bâtiment : plomberie, chauffage, ventilation et électricité.
4. Effectuer diverses tâches saisonnières.

### Au regard de la sécurité et de la propreté des lieux

5. Veiller en priorité à la sécurité des lieux, puis à leur entretien et à leur propreté.
6. Identifier et contrôler les risques en matière de santé et sécurité au travail (SST) tout en proposant et en implantant les mesures correctives nécessaires.

### Au regard des activités connexes

7. Donner suite aux réquisitions du personnel quant à des réparations et y répondre par ordre de priorité après entente avec le responsable du bâtiment.
8. Faire le montage et le démontage des salles.
9. Assurer l'entretien des outils, des équipements tels que tondeuses, tracteur, souffleur, etc., de façon à en assurer la sécurité et le bon fonctionnement.
10. Transporter les matériaux, équipements, marchandises, et les rebuts aux endroits appropriés.

Effectuer toute autre tâche connexe à la demande de la direction et/ou du responsable du bâtiment.